



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13 septembre 2018

Date:	Jeudi 13 septembre 2018 à 19h00
Lieu:	Théâtre municipal de Bienne, Rue du Bourg 19, 2502 Bienne
Présents	<p>44 délégués de communes</p> <p>Sous-région Bienne-Jura bernois: 1 voix : Cormoret, Loveresse, Perrefitte, Petit-Val, Romont, Saicourt; 2 voix: Courtelary, La Neuveville, Péry-La Heutte, Reconvilier, Sonvilier, Tavannes, Valbirse; 3 voix: Saint-Imier ; 4 voix : Moutier.</p> <p>Sous-région Bienne–Seeland: 1 voix, Epsach, Finsterhennen, Gampelen, Hagneck, Ligerz, Merzligen, Mörigen, Scheuren, Tschugg, Vinelz, Wengi; 2 voix: Aegerten, Arch, Bellmund, Grossaffoltern, Meinisberg, Orpond, Port, Rapperswil, Safnern, Schüpfen, Seedorf, Studen, Twinn-Tüscherz; 3 voix: Brügg, Nidau; 6 voix: Lyss.</p> <p>Bienne: 17 voix et Évilard: 2 voix.</p> <p>14 invités et 6 membres du Comité</p>
Excusés	38 représentantes et représentants de communes
Non excusés	12 représentantes et représentants de communes
Annoncés mais absents	7 représentants de communes

1. Accueil

Le président Jürg Räber salue les déléguées et délégués de communes, les membres du Comité et les invitées et invités présents. Il remercie en particulier la commune de Bienne, le théâtre municipal de Bienne et le Théâtre Orchestre Bienne Soleure, pour l'accueil à l'occasion de cette assemblée des délégués, la prestation du TOBS et l'apéritif qui suivra.

Dona Bouabacha de Perrefitte est nommée comme scrutatrice.

La parole est ensuite donnée à Messieurs Cedric Némitz, conseiller municipal de Bienne et Dieter Kaegi, directeur du TOBS. Le premier rappelle que la culture est en plein développement et que Bienne n'a pas peur du changement. Le théâtre qui nous accueille en est la preuve, qui était un arsenal dès 1591 et qui fut transformé en 1842 en théâtre municipal. Hier comme aujourd'hui, Bienne ne craint pas les changements car ceux-ci vont toujours dans la bonne direction.

Monsieur Kaegi souhaite également la bienvenue au nom du TOBS. Il remercie les communes présentes pour leur soutien et signale que le TOBS se fera un plaisir d'agrémenter notre assemblée par différentes interventions d'artistes qui interpréteront Rossini. Le lendemain aura en effet lieu la première de l'opéra La Cenerentola.



Le président signale que le quorum de l'assemblée des délégués est atteint de nouveau de justesse avec **95 voix** (sur 179) de justesse. Il regrette que seules 44 communes sur 102 soient présentes et demande plus d'intérêt de leur part pour les activités de ce syndicat.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président rappelle encore que les cartes de vote en différentes couleurs correspondent au nombre de voix des différents membres présents.

2. Procès-verbal du 9 mai 2017

Le président fait remarquer que la version allemande de ce procès-verbal est déterminante, car celui-ci a été rédigé dans cette langue par Monsieur Schuppli.

Aucune remarque n'est formulée concernant le procès-verbal, **qui est approuvé à l'unanimité.**

3. Activités 2017

Le président mentionne et commente brièvement les activités les plus importantes de 2017:

- Préparation des contrats de prestations 2020-2023
- Etablissement des factures aux communes et paiements 2017 aux institutions culturelles
- Lancement du site internet www.bsjb.ch
- Participation aux discussions d'évaluation des institutions culturelles d'importance régionale
- Appréciation de la situation de Moutier
- Elaboration d'une prise de position sur la stratégie culturelle du canton de Berne
- Conduite de la troisième assemblée des délégués à Lyss
- Tenue de deux séances du Comité
- Participation régulière des co-secrétaires à des séances du groupe de travail culture

4. Comptes annuels 2017

Les comptes annuels 2017 bouclent avec un total de frais de 1'816'634,50 fr., alors que les recettes ont été de 1'818'489.75 fr.. Le président rappelle que sur ces sommes et conformément aux contrats de prestations, 1768'563 fr. ont été versées aux institutions culturelles. Il remercie au passage les communes qui paient toutes rapidement leur dû. Ces comptes 2017, qui clôturent avec un léger excédent de recettes de 1'855.25 fr. ont été vérifiés et déclarés conformes sans aucune observation particulière par la fiduciaire ROD en date du 18 avril 2018.

- **Les comptes annuels 2017 sont approuvés à l'unanimité.**



5. Période de contrats 2020 – 2023 : mandat de négociation

Le président rappelle tout d'abord les deux données principales du mandat de négociation 2020 – 2023 :

1. **Aucune modification dans la liste des institutions culturelles 2020-2023 :**
2. **Maintien de la répartition des coûts et de la clé de financement ; les communes continueront de financer à raison de 10% :**

Cadre du mandat de négociation

- Fixer la limite supérieure pour les négociations avec les institutions culturelles

– **Le comité propose une augmentation maximale des contributions de 720'000.-**

Procédure réalisée

Les communes et les communes-sièges ont d'abord été questionnées sur :

- La liste des institutions culturelles 2020-2023
- Les budgets de fonctionnement 2020-2023

Les résultats ont été débattus par le comité, les communes-sièges et le CJB respectivement, le Canton.

- Une « rencontre au sommet » a eu lieu entre ces partenaires, en présence du Conseiller d'Etat Pulver, le 21 février 2018. Une proposition commune de montant maximal pour les années 2020-2023 a été validée.
- Sur cette base, le rapport sur le mandat de négociation a été rédigé et envoyé à toutes les communes-membres, avec l'invitation à cette assemblée.

Tout cela a donc nécessité un grand travail.

A signaler encore que les partenaires ont aussi débattu :

- du vote de Moutier et décidé de ne rien changer au système tant que la ville n'aura pas changé de canton
- de la demande de Anet en faveur de la Fondation Albert Anker ; mais cette fondation ne remplit actuellement pas les conditions pour figurer sur la liste des institutions culturelles d'importance régionale pouvant être soutenues.

Au final le rapport propose les augmentations suivantes dans le cadre du mandat de négociation :

- **Bienne : + 390'000.-**
- **Jura bernois : +250'000.-**
- **Seeland : + 80'000.-**

Des explications sont données pour ces différentes augmentations :

Bienne : Monsieur Michel Vust signale que les demandes d'augmentation des institutions biennoises s'élevaient d'abord à 2 millions de francs.

Il signale que les demandes du Festival du Film Français d'Helvétie (FFFH) et du Théâtre de la Grenouille (TDG) concernent principalement le bilinguisme. Le TDG travaille sur un projet de développement d'un centre théâtral jeune public et bilingue. L'idée est de renforcer la production et l'accueil de spectacles ainsi que la médiation culturelle. Les fondateurs du TDG arrivant bientôt à la retraite, il est aussi nécessaire de pérenniser cette institution. Le TDG demande une augmentation de 400'000 francs. Suite à une analyse de la Ville de Bienne, il s'avère finalement que 300'000 francs seraient suffisants.



Les contributions supplémentaires de 70'000 francs au FFFH serviront à financer l'engagement d'un graphiste à 20% et à prolonger la durée du festival d'un jour ainsi qu'à une version « off » du festival.

Enfin, les journées photographiques de Bienne (Jouph) recevront une augmentation de 20'000 francs pour tous les travaux supplémentaires qui leur permettront de fusionner avec le Photoforum. Cette fusion sera une condition du nouveau contrat de prestations.

Seeland : Monsieur Stefan Nobs explique que la KUFA Lyss demande une hausse de subventions de 80'000 francs afin de combler un déficit structurel. La KUFA Lyss, en diminuant les spectacles live déficitaires à compter de la saison 2013-14, a disparu du radar des agences de réservation les saisons suivantes. Cela a plongé la KUFA Lyss dans une spirale négative qu'il faut maintenant redresser. La commune de Lyss s'y engage déjà lors des années 2017, 18 et 19. La nouvelle stratégie mise sur plus de concerts en live et des comédies. Le plan financier est maintenant professionnel et le succès devrait être au rendez-vous de cette nouvelle stratégie.

Jura bernois : En l'absence de Monsieur Benoît, du CJB, qui a mené les discussions, c'est Monsieur Rothenbühler qui donne les explications nécessaires. Ces augmentations de 250'000 francs concernent les communes de La Neuveville et de Saint-Imier, les autres communes ne demandant rien. Pour la Neuveville, il s'agit de renforcer les activités de ses trois institutions culturelles par un montant total de 70'000 francs. Pour Saint-Imier, les augmentations proposées sont de 180'000 francs pour d'une part procéder à des adaptations structurelles des loyers que les institutions versent à la fondation, d'autre part pour renforcer le programme de médiation culturelle du CCL, augmenter le taux d'occupation de la bibliothécaire et professionnaliser la structure du musée. Monsieur Rothenbühler précise encore que le Conseil du Jura bernois soutient ces demandes d'augmentation.

Après ces présentations, Madame Tschannen, de la commune de Mörigen, interroge sur le pourquoi du refus de la demande de la fondation Albert Anker.

Le Président explique que les critères n'étaient pas remplis, notamment en ce qui concerne la gestion pas assez professionnelle et les heures d'ouverture nettement trop limitées. Mais il précise qu'avec les projets prévus de développement, les conditions de soutien pourraient vraisemblablement être remplies pour la période suivante (2024-2027) de contrats de prestations.

Le Président soumet ensuite au vote les trois mandats de négociation qui concernent l'ensemble des délégués pour les institutions culturelles de Bienne et les délégués des sous-régions respectives pour le Jura bernois avec Bienne et pour le Seeland avec Bienne.

➤ **Aux votes, les trois mandats de négociation sont acceptés, l'un après l'autre, à l'unanimité.**



6. Activités 2018 et 2019

Le président informe sur les activités les plus importantes en cours et à venir pour la période 2018–2019 :

2018

- Facturation et paiement des contributions communales 2018 aux institutions culturelles
- Participation des membres du Comité aux entretiens de controlling des institutions culturelles dans le cadre des contrats de prestations 2016–2019
- Préparation et approbation du mandat de négociation de BSJB culture pour la période 2020-2023
- Négociations des contrats 2020-2023

2019

- Facturation et paiement des contributions communales 2019 aux institutions culturelles
- Préparation et approbation du message pour la période 2020-2023
- Assemblée générale 2019

Cette description ne provoque aucune question de la part de l'assemblée.

7. Budget 2019

Le budget 2018 a été approuvé lors de l'Assemblée 2017. Aujourd'hui, le budget 2019 est soumis au vote.

Le budget contient l'encaissement et la redistribution des contributions d'un montant de 1'768'562 fr. destinées aux institutions culturelles. En plus de ces contributions annuelles fixes aux institutions culturelles selon les conventions de prestations 2016–2019, il est prévu 60'000 fr. de charges pour le fonctionnement du Syndicat de communes. Au total, le budget prévu est équilibré.

Le Comité recommande à l'assemblée d'approuver le budget.

➤ **Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.**

8. Informations

- **Assemblée des délégués 2019** : Le président signale qu'elle aura en principe lieu le **14 mars 2019**, mais que cela dépendra de l'avancement des contrats, qui doivent tous être validés avant l'assemblée.

9. Divers

Personne ne prend la parole.

La partie officielle de l'Assemblée est close à 19h55.



Un extrait de la flûte enchantée ponctuée la partie officielle avant le partage d'un apéritif offert par la ville de Bienne.

Jürg Räber
Président du Syndicat de communes
pour la culture BSJB

Nelly Schindelholz
Vice-présidente du Syndicat de communes
pour la culture BSJB

André Rothenbühler, Secrétaire du jour